Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général Maths + HGGSP, veuillez visiter :
bac-maths-hggsp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2025

Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques

Jour 2

Durée de l'épreuve : **4h00**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé

Dès que le sujet est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte **4** pages numérotées de **1/4** à **4/4**.

Le candidat traite un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2 ET l'étude critique de documents.

Répartition des points

DISSERTATION	10 POINTS
ÉTUDE CRITIQUE	10 POINTS

Le candidat traite un sujet de dissertation, <u>au choix</u> parmi les sujets 1 et 2.

Il précise sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation.

<u>Sujet de dissertation 1</u>

Les enjeux de la conquête spatiale depuis le milieu du 20ème siècle.

<u>Sujet de dissertation 2</u>

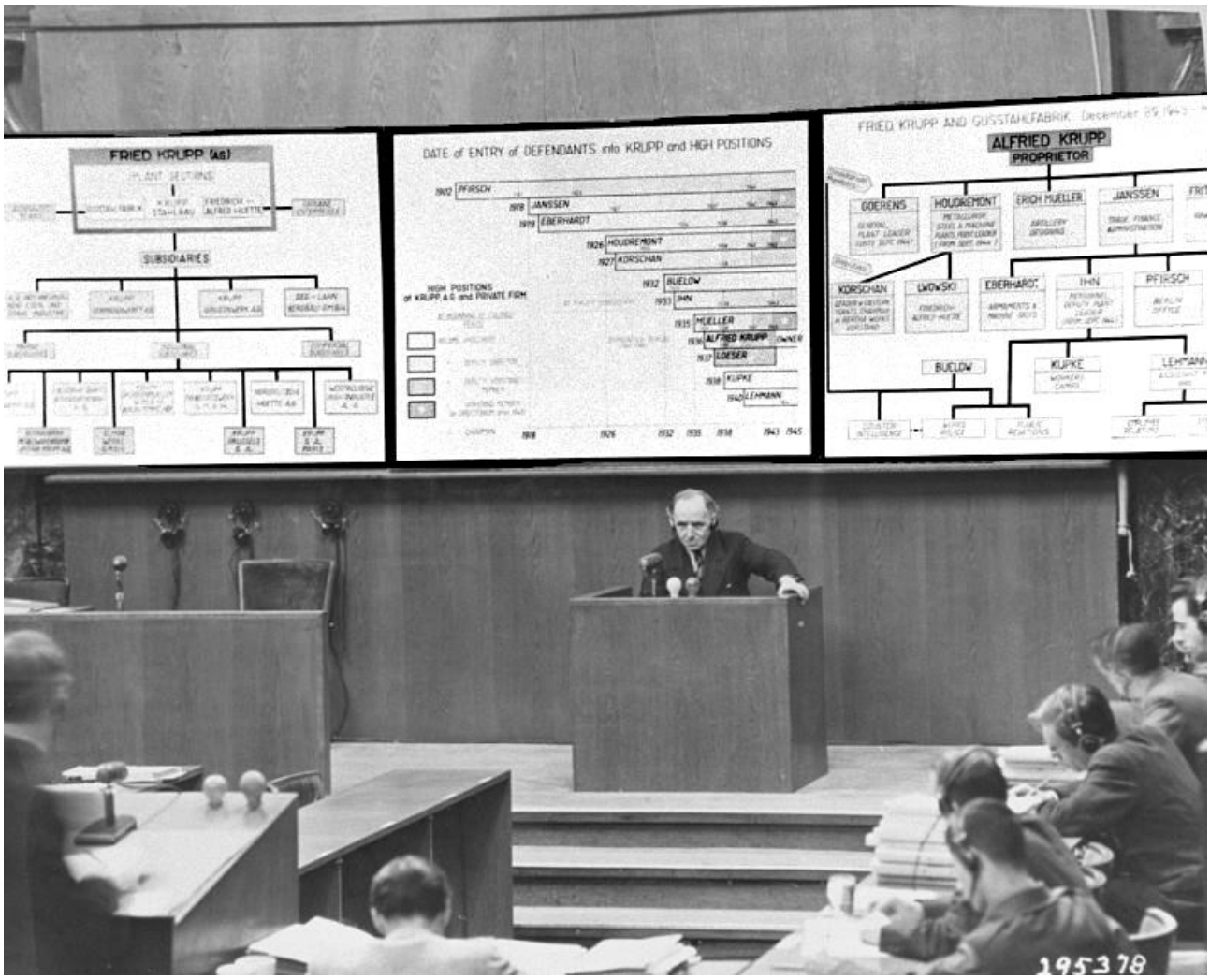
Formes et acteurs de la guerre du 18ème siècle à nos jours.

Le candidat traite l'étude critique de documents suivante.

<u>Étude critique de documents</u> – Juger les crimes nazis

Consigne : en analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez que les procès des crimes nazis soulèvent la question des rapports entre la justice, l'histoire et la mémoire.

<u>DOCUMENT 1</u>



Le 16 décembre 1947, Walter Gumpert, ancien machiniste dans une usine Krupp témoigne pour l'accusation lors du procès de douze responsables de l'entreprise industrielle Krupp.

Source : *United States Holocaust Memorial Museum.*

Note : Les tableaux, au second plan, récapitulent l'organisation interne de l'entreprise Krupp avec le nom des principaux dirigeants et des principales filiales de 1902 à 1945. L'entreprise Krupp exploitait une main-d'œuvre issue des camps de concentration et a ainsi participé aux crimes nazis.

DOCUMENT 2

« Le procès Eichmann marque un véritable tournant dans l'émergence de la mémoire du génocide, en France, aux États-Unis comme en Israël. Avec lui s'ouvre une ère nouvelle : celle où la mémoire du génocide devient constitutive d'une certaine identité juive tout en revendiquant fortement sa présence dans l'espace public. Tous les chercheurs qui, dans divers pays, ont étudié l'évolution de la construction de la mémoire ont indiqué ce tournant.

Mais ce procès est aussi puissamment novateur. Toutes les « premières fois » s'y rassemblent. Pour la première fois, un procès se fixe comme objectif explicite de donner une leçon d'histoire. Pour la première fois apparaît le thème de la pédagogie et de la transmission, un thème de grand avenir puisqu'il est aujourd'hui présent dans de nombreux pays et se décline sous plusieurs formes : inscription de la Shoah dans les programmes éducatifs, érection de musées-mémoriaux destinés aux jeunes, constitution d'archives filmées [...] destinées entre autres à fabriquer des matériaux pédagogiques multimédias, etc. Si le procès de Nuremberg avait été filmé dans son intégralité [et] des séquences diffusées par les actualités cinématographiques, les images du procès Eichmann, lui aussi filmé dans son intégralité, sont diffusées internationalement par le biais de la télévision. Pour la première fois encore, un historien, Salo Baron, alors professeur à l'université de Columbia, est cité à la barre des témoins pour fixer le cadre historique du procès, sans d'ailleurs que la présence à la barre d'un historien soulève alors la moindre question. Mais surtout, et c'est ce qui nous intéresse principalement ici, le procès Eichmann marque ce que nous appelons l'avènement du témoin. »

Source : WIEVIORKA (A.), *L'ère du témoin*, Paris, Fayard, 2013, pp. 81-82.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.